être assuré du décès du défunt, et par Mauv Ginouvier âgé de soixante ans profession de propriétaire domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt

Et, ont les déclarants, Signé.

Constaté, suivant la loi par moi Marius Olive Maire de la Commune de La Garde remplissant les fonctions d'officier de l'état civil après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été données aux déclarants.

Laugier ginouvier M.ius Olive

Mairie de La Garde — arrondissement de Toulon

L'an mil huit cent soixante un et le neuf decembre à onze heures du matin par devant nous Marius Olive Maire de la Commune de La Garde, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus les sieurs Laugier Charles âgé de trente un ans et Delacy joseph, âgé de soixante deux ans, tous deux domiciliés en cette Commune de La Garde, Lesquels nous ont présenté un enfant sans vie du sexe masculin, et nous ont déclaré que les père et mère de cet enfant sont françois Chaix terrassier aux travaux du Chemin de fer âgé de trente un ans et de josephine Martin son épouse âgée de vingt un ans, domiciliés en cette Commune de la Garde, et que c'est hier à une heure du soir que cet enfant est issu du sein de sa mère et ont les déclarants signé avec nous après lecture faite.

45 Enfant sans vie (Chaix)

Delacy Laugier M.ius Olive